

**ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR SMAIL CHERGUI,  
COMMISSAIRE A LA PAIX ET A LA SECURITE,**

**A LA 4EME CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS  
CHARGES DES QUESTIONS DE FRONTIERES**

**6 octobre 2016**

- **Mesdames et Messieurs les Ministres des États membres**
- **Mesdames et Messieurs les chefs de délégation**
- **Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Communautés Économiques Régionales**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires de l'UA**
- **Honorables invités**
- **Mesdames et messieurs**

Au nom de la Commission de l'Union Africaine, de sa Présidente, Dr. Nkosazana Dlamini Zuma, et en mon nom personnel, je vous souhaite une chaleureuse bienvenue et vous remercie d'avoir répondu à notre invitation. Votre présence à cette importante rencontre nous honore et illustre l'intérêt que les États membres portent au Programme Frontières de l'Union Africaine.

### **Messieurs les Ministres**

En procédant, en juin 2007, au lancement officiel du programme frontières de l'Union Africaine, vous avez pris une décision des plus pertinentes et fait le pari sur l'avenir de nos peuples. Par cet acte fondateur, vous avez, en effet, tout en réaffirmant la résolution de 1964, qui consacre l'intangibilité des frontières africaines au moment de l'accession à l'indépendance, jeté les bases concrètes d'une stabilisation durable de l'Afrique. Vous administrez ainsi la preuve que les frontières constituent l'enveloppe de la souveraineté nationale qui fonde nos constructions collectives du multilatéralisme. C'est donc par ces frontières que tient notre armature institutionnelle continentale garantissant, par la même occasion, notre être collectif et la promesse de notre futur commun.

### **Messieurs les Ministres, Mesdames et messieurs**

Cette Conférence, quatrième du genre, se tient à un moment où nous faisons face, dans les zones frontalières, à des défis majeurs qui ont pour noms : le

terrorisme, la criminalité transfrontalière, les trafics illicites, la migration illégale, etc. Cette situation lourde de menaces appelle une conjugaison des efforts en vue d'une gestion résolue et solidaire de nos frontières.

Cette conférence intervient également dans le contexte d'une tendance à une exacerbation des différends frontaliers, notamment lorsque des ressources naturelles sont en jeu. Nous devons réfléchir sur les voies et moyens de trouver des solutions pérennes et durables à la vingtaine de différends frontaliers en cours qui sont dénombrés en Afrique. Le règlement pacifique des conflits frontaliers peut, en effet, emprunter soit la voie juridictionnelle, soit celle diplomatique ou encore celle politique. Chacun de ces modes de résolution des différends frontaliers présente des avantages : le règlement juridictionnel offre la garantie de l'acceptation du verdict par les parties en conflit ; les voies diplomatiques et politiques ont montré leur efficacité notamment à travers une implication des Chefs d'État et de Gouvernement et les bons offices des bonnes volontés africaines. Dans cette perspective, je rappelle que la Commission de l'Union Africaine met au service des États membres qui le souhaitent, ses mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits.

**Messieurs les Ministres,  
Mesdames et messieurs**

La Commission de l'Union Africaine a, depuis une dizaine d'années, mis en œuvre le programme frontières de l'Union Africaine en se basant essentiellement sur vos recommandations consignées dans les déclarations ayant sanctionné vos précédentes conférences. Ce programme s'articule autour de trois composantes que sont : la délimitation et la démarcation des frontières; la coopération transfrontalière et le renforcement des capacités. La Commission coordonne actuellement sa mise en œuvre .

Selon les statistiques recueillies par le PFUA en 2015, environ 35% des frontières africaines ont fait l'objet d'exercice de délimitation et de démarcation sur les 83 000 kms environ de frontières du continent.

Pour ce qui concerne les réalisations du PFUA, depuis la mise en place de l'unité au sein du Département Paix et Sécurité en 2009, il me plait de relever que 2579 kms de frontières terrestres ont été démarquées et réaffirmées et 1021 kms font l'objet de travaux à l'heure actuelle. Le PFUA a ainsi impulsé en 7 ans des activités qui concernent 12 frontières en termes de réaffirmation des frontières.

Le PFUA a également permis de procéder à la délimitation des frontières maritimes entre les Comores, la Tanzanie, les Seychelles et le Mozambique, processus mené à son terme par la signature de traités de délimitation en 2012. C'est là une issue heureuse aux différends frontaliers entre ces pays obtenue suite à la sollicitation par les États en conflit de l'appui de la Commission de l'UA.

Des frontières déjà délimitées, démarquées et matérialisées confortent la paix et la stabilité entre les États, garantissent des bases solides de la prévention de conflits et de bon voisinage, participent au développement socio-économique des espaces transfrontaliers et renforcent le processus d'intégration régionale.

**Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs,**

En dépit des évolutions positives dans la mise en œuvre du Programme Frontières, quatre défis majeurs restent cependant à relever :

***Primo, le prolongement de la date butoir.***

Le Sommet de Malabo en 2011 a prolongé la date butoir de 2012 à 2017 pour l'achèvement des travaux de bornage sur le continent. Cette échéance sera difficilement tenable compte tenu de la complexité liée aux exercices de démarcation. En conséquence, il nous appartient de réviser cette date. Toutefois,

la Commission reste disponible, à travers le PFUA, pour faciliter et assister tout membre qui le souhaite dans la mise en œuvre des opérations de bornages.

***Secundo, la ratification de la Convention de Niamey par les États membres.***

Il est, en effet, indispensable de ratifier rapidement cette Convention pour les raisons suivantes :

- Cette Convention permet de faire travailler ensemble toutes les administrations opérant aux frontières (gendarmerie, douane, police, élus locaux, organisations socio professionnelles, société civile) ;
- elle mutualise les efforts dans les domaines sociaux, économiques, de sécurité, en concrétisant le nexus développement – sécurité ;
- elle permet de faire émerger des pôles de développement de proximité portés par les acteurs à la base.

Pour le moment seul deux (2) Etats ont ratifié la convention, tandis que huit (8) autres y ont apposé leurs signatures. C'est nettement insuffisant eu égard à la crucialité de la question.

***Tertio, la résolution définitive des contentieux frontaliers sur le continent.***

L'absence d'accord bilatéral a été l'occasion pour certains États de se tourner vers la Cour Internationale de Justice ou la Cour Pénale Arbitrale aux fins de vider les contentieux. Le PFUA reste disponible pour faciliter le dialogue inter-étatique avant toute saisine de juridictions internationales. Par ailleurs, le PFUA envisage d'organiser une série d'ateliers sur la résolution des conflits notamment dans les zones frontalières regorgeant de ressources naturelles. Les ateliers auront pour objectif de permettre aux États concernés d'entreprendre des démarches pragmatiques moins onéreuses pour faire face aux disputes transfrontalières entre voisins.

***Enfin, le quatrième défi et non le moindre, demeure la mobilisation des ressources pour financer le PFUA :***

Nous estimons qu'afin de réaliser les objectifs du programme, il serait hautement souhaitable que nos États Membres augmentent les allocations budgétaires en faveur de la mise en œuvre effective des activités du PFUA.

Les défis que je viens de mentionner doivent être relevés individuellement et collectivement à travers des efforts énergiques, des actions mieux synchronisées à la fois par la Commission, les Communautés régionales, les États membres, avec l'accompagnement éventuel des partenaires. À ce stade, je voudrais remercier tous les partenaires qui nous ont assistés dans la mise en œuvre de ce programme depuis la première conférence ministérielle en 2007.

**Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs,**

La mise en œuvre effective du Programme Frontières de l'UA a pour vocation ultime de transcender le concept classique de frontière, afin que de barrière elle devienne passerelle, de manière à ce qu'elle se transforme en espace de solidarité, de partage facilitant par là-même le processus d'intégration entre les peuples et une stabilité durable sur le continent.

Sa mise en œuvre est aujourd'hui dans une phase active de consolidation et d'élargissement de sa base opérationnelle. Cette dynamique est soutenue par une orientation politique forte, reflétée dans le document de Stratégie de l'Union Africaine pour la Gouvernance des Frontières qui, aujourd'hui, vous est soumis par les experts nationaux pour adoption.

Cet instrument de coordination et de mise en cohérence de l'action des États membres a pour finalité de promouvoir une gouvernance effective qui utilise les frontières comme vecteurs de paix, de sécurité, de stabilité et d'intégration et qui

facilite le mouvement des personnes, des biens, des services et du capital au sein des États membres. La stratégie de l'Union Africaine pour la Gouvernance des frontières repose sur les piliers ci-après :

- la Prévention des conflits, la sécurité frontalière et la lutte contre les menaces transnationales ;
- la mobilité, la migration et la facilitation du commerce ;
- la gestion coopérative des frontières
- le développement des zones frontalières et la participation des communautés ;
- le développement des capacités dans le domaine de la gouvernance des frontières.

Cette stratégie permettra, si elle est bien appliquée, de faire de nos frontières les lieux d'ancrage de la mise en œuvre de nos agendas communs. A cette fin, il est essentiel de doter le Programme Frontière de l'Union Africaine du personnel et des compétences nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie.

Par ailleurs, je tiens à souligner l'existence de mécanismes de partage des informations entre les Etats, notamment les processus de Nouakchott et de Djibouti. Il appartient aux Etats membres de s'approprier ces mécanismes en vue de sécuriser d'avantage nos frontières.

C'est fort de cet espoir, que je suggère la tenue d'une Session spéciale au niveau des Chefs d'États et de Gouvernement sur la gouvernance des frontières africaines afin de donner un signal politique fort à cette orientation.

Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, honorables invités, soyez assurés que, pour sa part, la Commission de l'Union Africaine ne ménagera aucun effort pour la réalisation des objectifs de cette stratégie et ce au bénéfice de nos populations.

Je vous remercie de votre aimable attention.